

Le cumul des dispositifs en un coup d'oeil

Les aides à la rénovation énergétique

Les dispositifs en un coup d'oeil

Pour vous aider à rénover votre logement et vous permettre d'accéder plus facilement aux énergies renouvelables, des dispositifs sont mis en place par les pouvoirs publics français. Vous pourrez ainsi, réduire vos factures d'énergie via la réalisation de ces travaux.

Ces rénovations énergétiques vous permettront de vivre dans un environnement plus confortable, de diminuer votre facture énergétique et d'augmenter la valeur patrimoniale de votre bien.

	Ma Prime Rénov'	CITE	Eco-PTZ	Aides de l'Anah	Aides des collectivités locales	Aides des fournisseurs d'énergie	Aides d'Action Logement
Ma Prime Rénov'		✗	✓	✗	✓	✓*	✓*
CITE	✗		✓	✗	✓	✓	✓
Eco-PTZ	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Aides de l'Anah	✗	✗	✓		✓	✗	✓
Aides des collectivités locales	✓	✓	✓	✓		✓	✓
Aides des fournisseurs d'énergie	✓*	✓	✓	✗	✓		✓
Aides d'Action Logement	✓*	✓	✓	✓	✓	✓	

Les chèques énergie, l'exonération de la taxe foncière et l'aide de votre caisse de retraite peuvent également être cumulés aux aides présentées dans ci-dessus.

* Écrêtement de MaPrimeRénov' de façon à ce que le montant cumulé des aides ne dépasse pas 90 % pour les propriétaires très modestes et 75% pour les propriétaires modestes.

Pour bénéficier des aides financières, appelez un artisan RGE

Pour bénéficier de Ma Prime Rénov', vous devez faire appel à un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Avec la mention RGE, réalisez vos travaux de rénovation énergétique en toute sérénité !

A chaque travaux sa mention RGE :

- Une installation solaire thermique (chauffe-eau solaire, système solaire combiné, etc.) ?
Faites appel à un professionnel RGE Qualisol



- Une installation bois énergie (insert, chaudière, poêle, etc.) ?
Faites appel à un professionnel RGE Qualibois



- Une installation de pompe à chaleur (PAC) ?
Faites appel à un professionnel RGE QualiPac



- Pour une installation de chaudière à gaz à très haute performance énergétique (HPE) ?
Faites appel à un professionnel RGE Chauffage+



Pour avoir plus d'information concernant les aides financières, rendez-vous sur le site des pouvoirs publics : www.faire.fr

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur les systèmes utilisant les énergies renouvelables, retrouvez toutes les informations sur notre site : www.qualit-enr.org